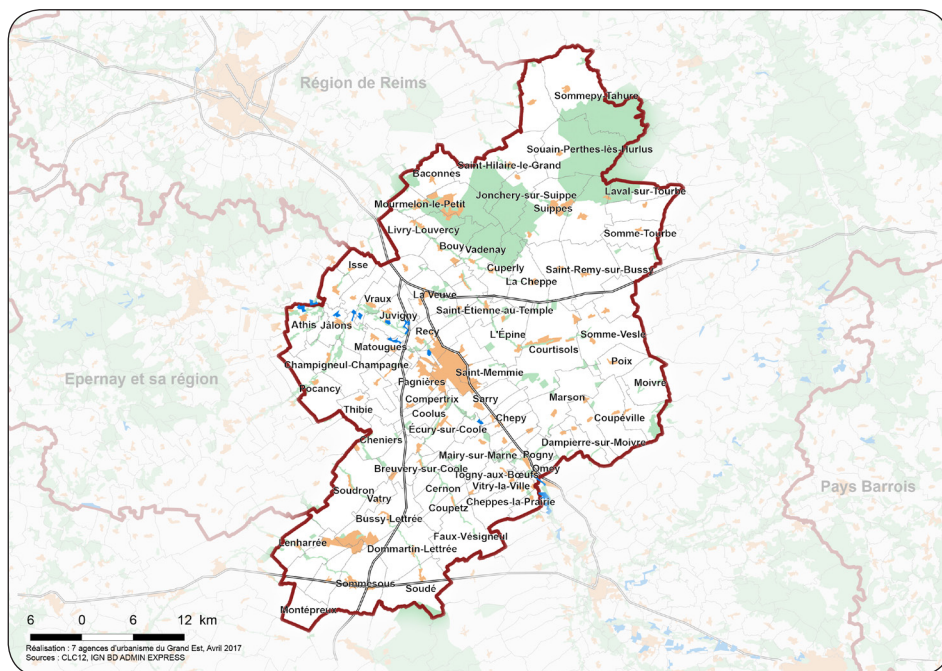


3 SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne

- 



- d'Occupation des Sols (1,5 ETP)

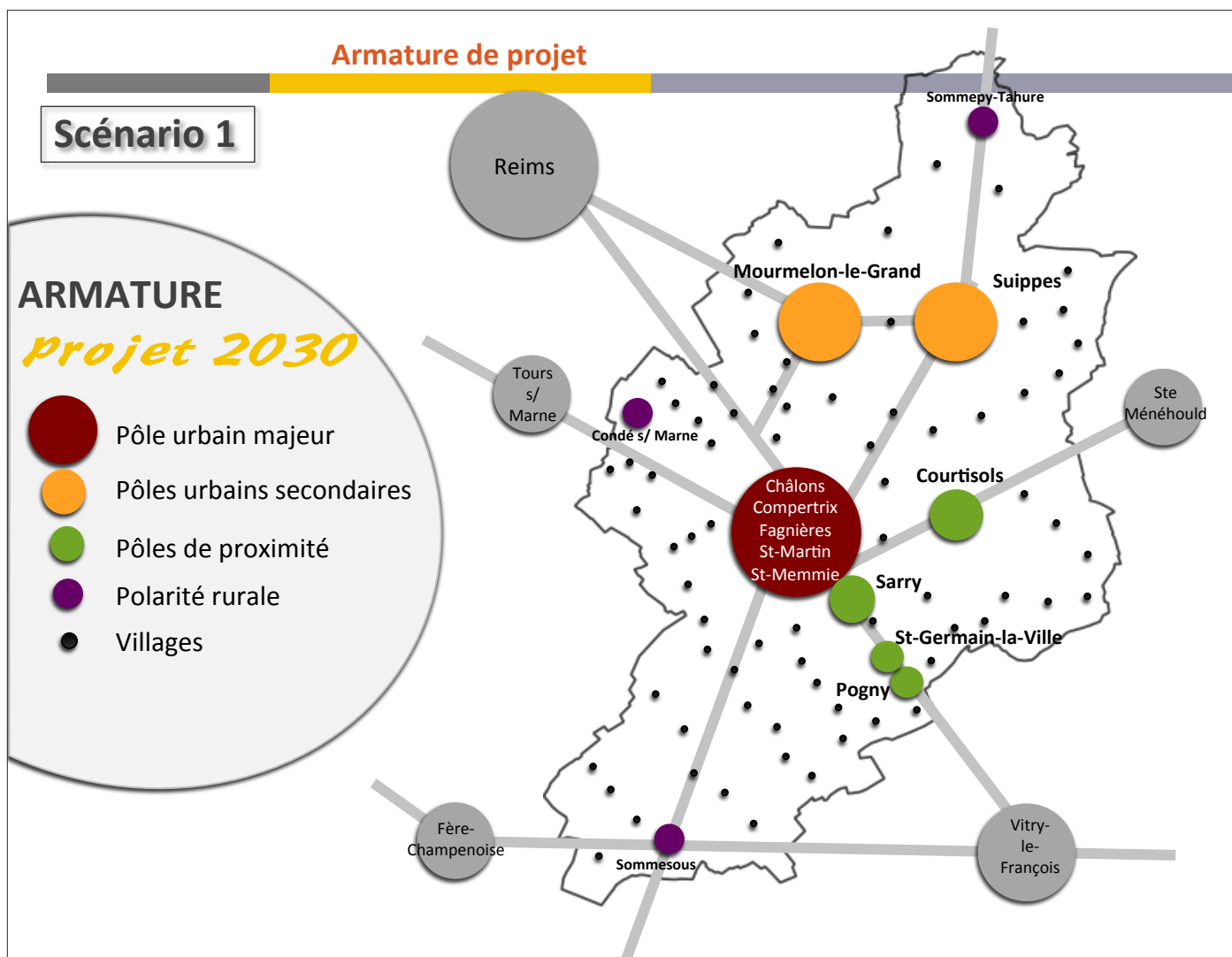
ARMATURE URBAINE

> Ce que dit le PADD

- En cours de validation

> Orientations/Objectifs du DOO

- En cours de validation



DÉMOGRAPHIE

> Ce que dit le PADD

- Fidéliser les ménages résidant dans le Pays de Châlons et attirer de nouveaux ménages en respectant un objectif de cohésion sociale

> Orientations/Objectifs du DOO

Ci-après : orientations en cours de rédaction :

- Les collectivités se fixent pour objectif d'accueillir une population de 104 000 habitants à l'horizon 2030 soit environ **6 000 habitants supplémentaires (470 hab/an)**

LOGEMENTS

> Ce que dit le PADD

- Renforcer l'attractivité résidentielle de l'ensemble du territoire
- En cohérence avec l'armature urbaine, les objectifs sont :
 - la reprise maîtrisée et organisée de la construction de logements neufs
 - une action forte et continue de reconquête du parc ancien privé des centres villes et centres-bourgs et de résorption de la vacance
 - la poursuite des actions de renouvellement du parc locatif social et la modernisation des structures d'hébergement
 - la production de logements abordables et adaptés aux besoins de diversification du parc de logements

> Orientations/Objectifs du DOO

Ci-après : orientations en cours de rédaction :

- Les collectivités se fixent pour objectif de **produire 4 550 logements neufs soit environ 325 logs/an** avec un phasage en deux temps calés sur la temporalité du SCoT et ses étapes obligatoires d'évaluation à N+6
- Le SCoT fixera une densité moyenne nette minimale à respecter pour la construction de logements neufs en densification comme en extension, déclinée selon les 5 niveaux de l'armature urbaine

ÉCONOMIE

> Ce que dit le PADD

- Renforcer l'attractivité économique de l'ensemble du territoire en capitalisant sur les forces existantes (transport et logistique ; agriculture et agro-industrie ; administration et armée) et en misant sur de nouvelles filières (agriculture connectée, silver économie, énergies renouvelables)
- Assurer un développement équilibré des espaces à vocation économique en lien avec l'armature urbaine

> Orientations/Objectifs du DOO

Ci-après : orientations en cours de rédaction :

- Les collectivités se fixent pour objectif de créer 2 000 nouveaux emplois et d'accueillir 3 000 étudiants à l'horizon 2030
- Pour assurer la valorisation des atouts économiques, les objectifs sont :
 - la préservation du foncier agricole
 - la constitution d'un portefeuille de surfaces viabilisées : pôle supra territorial lié à l'Aéroport de Paris-Vatry, pôles économiques stratégiques, pôles économiques structurants et pôles locaux
 - la reconquête de friches et d'espaces sous-utilisés
 - la préservation de l'offre foncière labellisée « parc d'activités de référence régionale » de la plate-forme aéroportuaire de Paris-Vatry
 - le soutien des filières d'avenir
 - la mise en œuvre du projet Campus 3000 pour l'enseignement supérieur et la recherche
 - le confortement de la présence des grands sites militaires du territoire
 - le développement de la filière touristique

GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

> Ce que dit le PADD

- Développer une offre en équipements et services sur le territoire en cohérence avec l'armature urbaine, afin de maintenir et d'affirmer le niveau de services du pôle central et des pôles secondaires, et de développer un fonctionnement en réseau sur le reste du territoire
- Limiter les pôles spécialisés (économiques, commerciaux, résidentiels) au bénéfice de l'encouragement à plus de mixité dans les fonctions urbaines

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Ci-après : orientations en cours de rédaction :*
 - renforcement de l'accessibilité ferroviaire de l'Aéroport de Paris-Vatry afin de développer le transport passagers notamment depuis l'Ile-de-France
 - achèvement du contournement routier nord-ouest de l'agglomération châlonnaise
- *Santé : concentration des équipements dans l'agglomération (centre hospitalier, 1 clinique, établissement public de santé mentale de la Marne) mais sous-densité médicale sur le territoire du SCoT, émergence de maisons de santé hors agglomération (Suippes et Pogny)*
- *Education : 11 collèges et 4 lycées d'enseignement général dans l'agglomération, 2 lycées agricoles hors communauté d'agglomération (Somme-Vesle et Somme-Suippe), enseignement supérieur concentré à Châlons-en-Champagne (Arts et Métiers ParisTech, Centre National des Arts du Cirque, Ecole supérieure du Professorat et de l'éducation (ESPE), 3 départements d'IUT, Institut de formation des Personnels de Santé, Institut Supérieur de Promotion Industrielle, Centre de Formation des Apprentis, Ecole de la 2ème chance*
- *Infrastructures/mobilités : maillage autoroutier avec A4 et A26, rocade de contournement nord-ouest de l'agglomération partiellement réalisée, 8 lignes de bus urbain, 1 gare SNCF à Châlons avec une liaison vers Paris et Strasbourg par le TGV Est et 3 gares sur la ligne Châlons/Reims, Aéroport international de Paris-Vatry (passagers et fret)*
- *Tourisme : 1 relais nautique et 1 halte nautique, 1 camping quatre étoiles, 3 jardins historiques au centre de Châlons, coteaux, maisons et caves de Champagne classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO, plusieurs tourisms se côtoient : tourisme patrimonial et culturel, tourisme de mémoire, tourisme d'affaires (le Capitole en Champagne a accueilli en 2016 10 salons, la Foire-Exposition, 34 spectacles, des conventions professionnelles, etc)*
- *Culture : Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine à Châlons, 5 bibliothèques-médiathèques dont 4 dans la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et 1 dans la Communauté de communes de la région de Suippes, 3 musées à Châlons-en-Champagne et Centre d'interprétation Marne 14-18 à Suippes, 2 théâtres, 1 cinéma multiplexe (9 salles), 1 salle arts et essais, pôle national des arts du cirque en préfiguration, 5 festivals*
- *Loisirs, sports : une patinoire à Châlons, 5 piscines dont 3 dans l'agglomération, un palais des sports à Châlons, 2 golfs, 1 hippodrome, 1 aéroclub*

FONCIER

> Ce que dit le PADD

- Limiter la consommation d'espace à des fins d'urbanisation tant en ce qui concerne le développement résidentiel que le développement économique

> Orientations/Objectifs du DOO

Ci-après : orientations en cours de rédaction :

- *réduction d'au moins 50 % des zones à urbaniser figurant dans les documents d'urbanisme locaux en vigueur*

	Consommation foncière actuelle (nb ha/an) 1999-2016	Consommation foncière projetée (nb ha/an)	Potentiel foncier existant (friches, dents creuses, renouvellement urbain ...)
Habitat	16,6	Non déterminée	463
Économie	19,2		Non déterminé
Total	35,8		463

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

> Ce que dit le PADD

- Soutenir les mobilités durables grâce à :
 - la production de logements abordables et adaptés aux besoins de diversification du parc de logements
 - une meilleure articulation entre urbanisme et transport
 - au renforcement de la desserte ferroviaire et à l'amélioration de son usage
 - à l'innovation dans les modes de transport de personnes
 - au développement de l'intermodalité pour le transport des marchandises
 - au déploiement d'une offre de sites économiques structurants embranchés ou embranchables au fer
 - l'optimisation de la desserte aéroportuaire, ferroviaire et routière du territoire

> Orientations/Objectifs du DOO

Ci-après : orientations en cours de rédaction :

- Une organisation urbaine plus compacte et privilégiant les sites bien desservis
- L'adaptation des actions en faveur de la mobilité en fonction de la distance-temps depuis certains points d'intérêt
- L'amélioration de la fréquentation des gares (densité urbaine et intermodalité)
- L'intensification urbaine de la zone agglomérée de Châlons-en-Champagne (Châlons-en-Champagne, Compertrix, Fagnières, Saint-Martin-sur-le-Pré, Saint-Memmie) afin d'y rationaliser les déplacements et d'y réduire progressivement la part de la voiture individuelle
- L'amélioration de l'accessibilité des équipements commerciaux par les transports en commun et les modes actifs
- L'apaisement des déplacements et du stationnement en milieu urbanisé

TRAME VERTE ET BLEUE

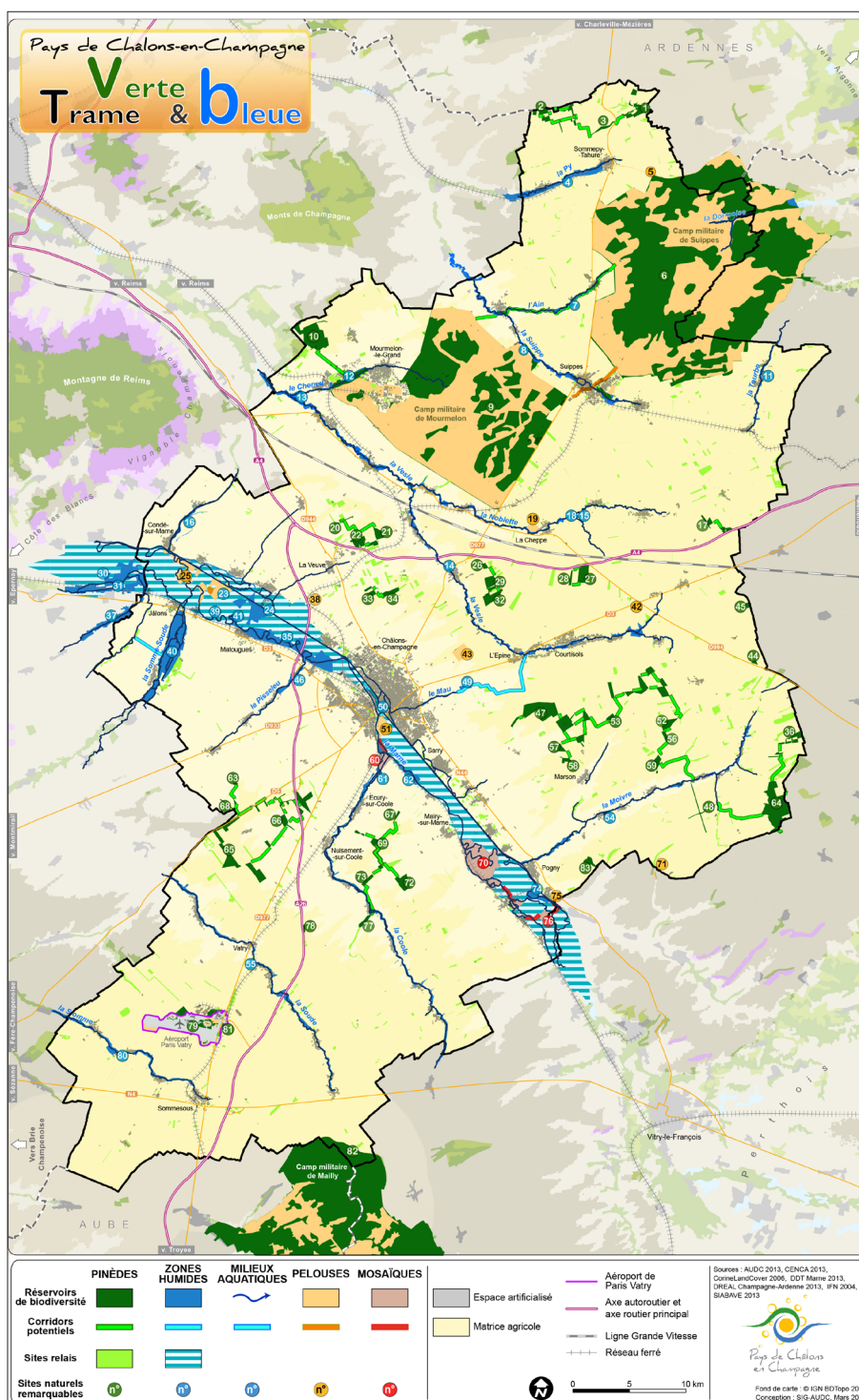
> Ce que dit le PADD

- Préserver et valoriser la fonctionnalité écologique du territoire :
 - protéger les espaces naturels majeurs réservoirs de biodiversité
 - assurer et développer les connexions écologiques (corridors) entre les réservoirs de biodiversité
 - maintenir les espaces agricoles, naturels et forestiers complémentaires participant à la préservation de la biodiversité
 - restaurer, au sein de l'espace agricole, une mosaïque d'habitats s'appuyant sur l'engagement volontaire de la profession et des acteurs locaux de généraliser la démarche expérimentée sur le Pays de Châlons

> Orientations/Objectifs du DOO

Ci-après : orientations en cours de rédaction :

- Conforter l'espace agricole comme élément structurant de l'armature verte du Pays de Châlons-en-Champagne
- Intégrer la trame verte et bleue dans les choix d'aménagement et de mise en valeur du territoire
- Préserver les boisements de la plaine crayeuse
- Garantir les coupures naturelles entre les noyaux urbains de la vallée de la Marne
- Encourager la perméabilité biologique au sein des espaces urbains et à urbaniser
- Assurer la végétalisation des « franges urbaines », constituant aussi une opportunité de développement d'une agriculture de proximité



CLIMAT AIR ÉNERGIE

> Ce que dit le PADD

- Contribuer aux engagements de lutte contre le changement climatique

> Orientations/Objectifs du DOO

Ci-après : orientations en cours de rédaction :

- Développer l'intermodalité pour le transport des marchandises
- Limitier les émissions de GES (intensification de l'urbanisation, développement des énergies renouvelables, amélioration de l'isolation du parc de logements, renforcement de l'offre en transports collectifs et de l'usage des modes actifs)

RISQUES

> Ce que dit le PADD

- Gérer et intégrer les secteurs de risques naturels inondation et mouvements de terrain et prévenir les risques technologiques
- Mettre en œuvre une stratégie pour les zones inondables afin de préserver des milieux qui sont souvent à forte valeur écologique et de maîtriser le risque et ses conséquences notamment pour l'habitat et les activités économiques

> Orientations/Objectifs du DOO

Ci-après : orientations en cours de rédaction :

- Intégrer les risques naturels dans le projet de développement du territoire
- Développer la culture du risque et l'appropriation du risque inondation mouvement de terrain par tous les acteurs du développement du territoire
- Favoriser l'adaptation au risque des constructions
- Assurer la préservation stricte des zones d'expansion des crues et des zones humides
- Limiter l'urbanisation dans les zones concernées par un risque d'effondrement & prendre en compte les zones potentiellement exposées
- Maîtriser l'urbanisation autour des sites et infrastructures générant des risques et des nuisances

Ce qu'il faut retenir du projet de territoire et de ses interactions avec d'autres SCOT

Réunion InterSCoT Châlons-en-Champagne / Epernay / Reims
24 mars 2017

L'analyse de votre SCoT fait-elle ressortir des questions, thématiques, ou dynamiques territoriales pour lesquelles le SRADDET pourrait apporter une valeur ajoutée ?

- **Le SRADDET pourrait apporter une valeur ajoutée sur les thématiques suivantes :**
 - La mutualisation des moyens d'ingénierie et de portage (financier et moyens humains)
 - La préservation et le renforcement des forces et des spécificités territoriales
 - L'accompagnement du numérique
 - Que le SRADDET soit la colonne vertébrale de leur contractualisation
- **Les questions qui ressortent sont les suivantes :**
 - En termes de politique de transports, comment la Région (compétente en la matière) peut agir via le SRADDET sur les mobilités au sein du triangle, les liens avec l'Île de France et avec le Grand Est et les transports interurbains (pôle multimodal, Halte ferroviaire, TER et FRET, accessibilité ferroviaire de l'aéroport de Vatry) ?
 - Comment la Région sous son angle développement économique permet à chacun des territoires de mettre en avant ses spécificités (universités, filières d'excellence d'enseignement sup, vini-viti) tout en ayant conscience des concurrences territoriales existantes ?
 - Comment les politiques du Comité Régional du Tourisme (CRT) pourraient se décliner à l'échelle de nos 3 SCoT (équipements) ?

Le SCoT identifie-t-il des problématiques et des enjeux partagés par d'autres SCoT ? Lesquels ?

- **Démographie-Habitat**
 - Comment diversifier et équilibrer l'offre en logement et accompagner le parcours résidentiel ?
 - Comment accompagner le parcours résidentiel et renforcer l'accessibilité aux services de proximité pour répondre au vieillissement de la population ?
- **Consommation d'espaces**
 - Comment limiter l'étalement urbain ?
 - Comment organiser le développement pour une modération de la consommation des espaces ?
 - Comment inciter à l'utilisation des dents creuses, friches et reconversion ?

Ce qu'il faut retenir du projet de territoire et de ses interactions avec d'autres SCOT

- **Préservation des ressources**
 - Comment préserver la biodiversité, les corridors écologiques et la trame bleue et verte ?
 - Comment pérenniser les espaces agricoles et naturels ?
- **Numérique**
 - Comment lutter contre la fracture numérique des territoires ?
- **Mobilité**
 - Comment renforcer, améliorer l'accessibilité des territoires ?
 - Comment coordonner et rechercher la cohérence des mobilités InterSCoT ?
- **Equipements de proximité**
 - Comment maintenir un équilibre entre offre métropolitaine et de proximité ?
 - Comment proposer une offre et des services d'équipements de proximité ?

Le contenu du SCoT traduit-il des thématiques convergentes avec les approches des SCOT voisins ?

- Une modération de la consommation des espaces
- L'accès au numérique pour tous
- L'accessibilité aux services de proximité
- Les mobilités et l'accessibilité à l'Aéroport de Paris-Vatry
- Le classement Unesco des Paysages de Champagne, des Coteaux et Caves
- La préservation de la biodiversité, des corridors écologiques
- La gestion et la requalification des friches.
- La silver économie, l'accompagnement des parcours résidentiels pour accompagner la démographie stable et le vieillissement de la population
- La reconnaissance commune des fonctions métropolitaines respectives Epernay (Champagne, Interprofession, lycée viticole), Reims (Pôle IAR, enseignement supérieur, ...) et Châlons (Agricole)
- La problématique de l'urbanisme commercial et sa régulation et celle de la redynamisation des centres-villes

Le contenu du SCoT fait-il ressortir des territoires pertinents porteurs d'enjeux régionaux partagés (logiques d'axes, de bassin de vie, ...) ?

- Les logiques d'axes de déplacements font qu'il existe des corridors de développement qui diffusent au sein du territoire (les logiques de maillage)
- Les territoires pertinents d'enjeux régionaux sont le pôle IAR, la zone AOC etc. Ce sont des équipements localisés à un lieu donné mais qui profitent à tous
- La gestion des risques naturels sur l'axe vallée de la Marne est un enjeu régional partagé

Synthèse réalisée par :

L'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne, 13 rue des Augustins
- CS 60013 - 51005 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE cedex

Tél. : 03 26 64 60 98 - Fax : 03 26 65 96 71

Mars 2017

Cartographies : Christophe-Louis MELE

Analyse et rédaction : Jean-Marc CHONÉ

jm.chone@audc51.org - 03 26 64 78 56

Toute reproduction autorisée avec mentions précises de la source et la référence exacte.

